



Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 28 novembre 2023

Ce qu'il faut retenir de ce CA !

- La subvention pour charge de service public (programme 185) augmentera de 8 M€, or la mise en œuvre de la réforme statutaire est estimée à 17 M€. **L'Etat ne compense donc qu'à moitié le coût engendré par le nouveau statut de détaché. L'hémorragie continue!**
- Un **protocole de prise en charge des situations de violences sexuelles à l'encontre des élèves** vient d'être diffusé vers le réseau. La FSU n'a pas été associée à l'élaboration de ce protocole malgré ses demandes répétées. Pire, la FSU n'a même pas été destinataire de ce document. **Quand l'Agence va-t-elle réaliser que ces questions, fondamentales, concernent pleinement la FSU, représentants majoritaires des personnels !**
- Un **vademecum sur la laïcité** est en cours d'élaboration et sera diffusé dans le réseau en janvier 2024. **Une nouvelle fois les représentants des personnels n'ont pas été consultés et la FSU l'apprend en séance!**
- Une nouvelle fois, la FSU est intervenue dans les propos introductif et dans les questions diverses concernant **l'aide financière insuffisante de l'Agence pour les personnels de droit local qui ont quitté le Niger**

Pour les plus courageux, le compte rendu complet et détaillé ci-dessous !

- **Déclaration liminaire de la FSU**

- 1- Point introductif d'actualité *Information*
- 2- Compte rendu de la séance du 29 juin 2023 *Délibération*
- 3- Rapport d'activité 2022/2023 *Délibération*
- 4- Nomination d'un membre du comité d'audit *Délibération*
- 5- Budget rectificatif n°2-2023 *Délibération*
- 6- Sortie d'inventaire *Délibération*
- 7- Budget initial 2024 *Délibération*
- 8- Maîtrise des risques - contrôle interne *Délibération*
Cartographie des risques et plan d'actions 2024
- 9- Seuil des ordres de recouvrement des créances de l'AEFE *Délibération*
- 10- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la fédération Flam Monde *Délibération*
- 11- Détermination des taux annuels de PRR - variations +/-5% 2023 *Délibération*
Détermination des taux annuels de PRR - variations +/-5% 2024 *Délibération*
- 12- Remises gracieuses 2023: Tananarive et Varsovie *Délibération*
- 13- Exonération sur les créances des IRF *Délibération*
- 14- Admission en non-valeur *Délibération*
- 15- Questions diverses *Information*

Le président indique que les administrateurs et administratrices de la FSU ont déposé une demande de délibération à ajouter à l'ordre du jour.

Ajout à l'ordre du jour: la FSU souhaite soumettre au vote du Conseil d'administration la délibération suivante :

Frais d'hébergement dans le cadre de missions effectuées en France pour le compte de l'AEFE

Vu le code de l'éducation et notamment son article D452-8 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié applicable aux déplacements des personnels de l'Etat et des établissements publics ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission ;

Vu la délibération n° 20/2021 du Conseil d'Administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger en date du 24 janvier 2021;

En application de l'article 7-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat, le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement prévu au a) de l'article 1er de l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié susvisé est fixé ainsi qu'il suit à compter de la date exécutoire de cette décision et jusqu'au 31 août 2024 : **160** euros pour les missions effectuées dans les communes de la métropole du Grand Paris.

Le président précise que le taux de remboursement a été revu à la hausse par la Fonction publique (DGAFP) et estime donc que la demande de la FSU n'a pas lieu d'être.

La FSU précise qu'elle avait fait la même demande lors du dernier CA, demande ayant subi un refus. Entre-temps la DGAFP nous a donné raison, contre l'avis de ce CA, en passant à un montant de remboursement à 140 euros (contre 120 euros précédemment). **La FSU maintient sa demande de vote avec une délibération portant le montant des remboursements à 160 euros.**

Le président rejette cette proposition de vote pour ne pas alourdir l'ordre du jour et propose d'en discuter en bilatérale. Les personnels apprécieront !

Point introductif d'actualité

Le MEAE (DGM) rend d'abord hommage à Dominique Bernard et réitère son soutien au corps enseignant.

Dans sa présentation, il met l'accent sur le bilan de la grande consultation sur l'enseignement français à l'étranger qui a eu lieu en avril dernier. Le questionnaire a reçu 18 000 réponses. Trois groupes de travail ont été mis en place pour échanger. Les résultats ont été présentés le 3 juillet dernier sous la forme d'un conseil d'orientation interministériel.

Il précise que les consensus qui ressortent de ces consultations seront les orientations du prochain Contrat d'objectifs et de moyens (COM).

Il rappelle ensuite les nombreuses crises survenues dans le réseau dernièrement et cite la Cisjordanie, Ramallah et l'Iran. Il précise que les cellules de crise hebdomadaire et l'enseignement à distance se sont révélés efficaces en termes de gestion de ces crises et de continuité pédagogique pour les élèves, notamment dans le cas de Niamey.

La Directrice Générale prend la parole et déclare mesurer l'ampleur de la tâche associée à sa nomination récente à la tête de l'AEFE. Elle précise que la crise économique mondiale, les conflits géopolitiques et les tensions diplomatiques n'ont pas permis au réseau de l'enseignement français à l'étranger de récupérer les effectifs d'avant COVID.

Elle donne quelques chiffres à propos du recrutements :

- 4898 postes de détachés sur poste d'enseignement (D3).
- 229 postes non pourvus à la rentrée 2023, compensés par la multiplication des heures supplémentaires des collègues en poste et l'augmentation des postes en contrat local.
- ¼ de ces postes non pourvus sont dans des EGD, ¾ dans des établissements conventionnés.
- 1 poste sur 5 est non pourvu à cause d'un refus de détachement.
- l'Afrique subsaharienne regroupe plus de 50% des postes non pourvus: problème d'attractivité combiné à des réintégrations tardives.

Concernant l'actualité du réseau :

la Directrice Générale fait le point sur la situation des personnels détachés à **Ramallah**. Elle précise que l'établissement est ouvert et fonctionne en présentiel tout comme à **Jérusalem et Tel Aviv**. A Jérusalem, l'AEFE accorde une subvention de 196 169 euros pour renforcer les conditions de sécurité.

Les établissements partenaires quant à eux fonctionnent en format hybride en fonction de la place disponible dans les abris. Elle rappelle que les décisions d'ouverture et de fermetures sont prises en fonction de l'avis du poste diplomatique.

En Ukraine, elle précise que les effectifs sont en hausse avec 115 élèves dans l'établissement en présentiel et 5 à distance.

Au Niger, suite aux départs de l'ambassadeur et des militaires, les effectifs sont en chute avec 238 élèves seulement (contre 876 en 2022). La situation reste fragile et l'équipe de direction a anticipé un passage éventuel en enseignement à distance (EAD). L'enseignement à distance est une source d'inquiétude pour toute la communauté scolaire mais le dispositif fonctionne notamment pour les élèves

qui doivent passer les examens en fin d'année. La Directrice générale précise, concernant les personnels hors Niger, qu'un soutien financier leur a été versé et que d'autres pistes sont à l'étude.

Concernant le Climat scolaire :

La Directrice Générale déclare que le bien être des élèves et les critères RH sont désormais pris en compte dans l'homologation des établissements. L'Agence s'est dotée d'un plan climat scolaire en collaboration avec la DGESCO et cela couvrira toutes les zones. **Une fiche de signalement ainsi qu'un protocole en cas de harcèlement envers les élèves ont été transmis aux chefs d'établissement.**

Un plan laïcité est mis en place, constitué de 16 correspondants (CDE, inspecteurs, directeurs) et d'un parcours magistère. **Un vademecum Laïcité est en cours d'élaboration pour envoi en janvier 2024 aux chefs d'établissements.** Il s'agit d'appliquer les valeurs républicaines tout en respectant le contexte juridique de chaque pays hôte. Chaque difficulté rencontrée sera examinée individuellement.

Concernant le volet Égalité, elle déclare que des progrès sont à noter avec la réalisation de 90% des mesures du plan d'action et ajoute que ce travail est mené dans le réseau et au siège et continuera avec les organisations syndicales représentatives.

La Directrice Générale souligne que, en référence aux Jeux Olympiques, l'année 2023-2024 est l'année du sport et qu'aujourd'hui est le 2ème jour de la Semaine des lycées Français du Monde sur ce thème.

La représentante du MEN prend la parole et rend hommage aux professeurs assassinés Samuel Paty et Dominique Bernard. Il salue les commémorations qui ont eu lieu dans le réseau.

Concernant l'homologation, le MEN se dit attaché aux procédures d'homologation car elles sont garantes de l'attractivité du réseau. Elle précise que les formalités ont été simplifiées avec une plateforme unique pour le dépôt et le suivi des dossiers.

Suite au conseil interministériel qui a suivi les consultations sur l'EFE, les critères d'homologation prennent clairement en compte le bien être des élèves et une politique en matière de ressources humaines (RH).

La FSU intervient pour répondre à ces propos introductifs.

Concernant les crises, qui sont plus nombreuses et qui durent, la FSU remercie l'Agence pour le travail effectué.

Cependant **la FSU est en désaccord concernant le montant de l'aide financière apportée aux personnels de droit local hors Niger** et reviendra sur ce point dans les questions diverses.

La FSU souligne que les postes non pourvus à la rentrée 2023 ne sont pas seulement liés aux multiples crises: **c'est pourquoi elle revendique de nouveau la fin du bornage des détachements à 6 années !** Cela ne réglerait pas tout mais cette règle plombe l'Agence dans ses recrutements. Pour aller plus loin, **la FSU demande que le MEN facilite l'obtention des détachements par les collègues recrutés à l'AEFE.**

Concernant le protocole de prise en charge des situations de violences sexuelles à l'encontre des élèves qui vient d'être diffusé vers le réseau. **La FSU n'a pas été associée à l'élaboration de ce protocole malgré ses demandes répétées. Pire, la FSU n'a même pas été destinataire de ce document !** Quand l'Agence va-t-elle réaliser que ces questions, fondamentales, concernent pleinement la FSU, représentants majoritaires des personnels !

Même chose pour le vademecum sur la laïcité en cours d'élaboration pour diffusion prochaine. **Une nouvelle fois les représentants des personnels n'ont pas été consultés et la FSU l'apprend en séance !**

Vote : pour à l'unanimité

Rapport d'activité 2022/2023 **Délibération**

Il reprend un descriptif du budget et des emplois de l'opérateur: Dans les EGD et les conventionnés, 5423 personnels sont détachés auprès de l'AEFE pour exercer à l'étranger dont 853 expatriés, 4548 résidents (+ 22 nouveaux contrats) et 36 volontaires internationaux.

5.1.2. LES PERSONNELS DU RESEAU

Plus de 40 000 femmes et hommes travaillent dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. Personnels de direction, personnels enseignants, personnels administratifs et techniques travaillent de concert pour la réussite des élèves. Tous les personnels bénéficient de dispositifs d'accompagnement et de formation afin de garantir les meilleures adaptations au poste de travail ainsi qu'un enseignement de qualité et adapté aux spécificités du réseau.

La FSU intervient une nouvelle fois concernant les données présentes dans ce rapport d'activité. Les personnels des partenaires y sont encore intégrés alors que ce ne sont pas des personnels de l'opérateur public ! Ce rapport n'a qu'un seul périmètre, celui de l'AEFE, ce qu'il faut respecter car cette présentation est trompeuse. **Si les personnels des établissements partenaires doivent apparaître dans ce rapport il faut qu'ils soient identifiés comme tels! L'administration en prend acte.** Par contre, mais cela est significatif, le nombre de personnels de droit local dans les EGD n'apparaît pas dans ce rapport alors que cela était le cas les années précédentes.

Extrait du rapport:



La FSU souhaiterait savoir comment se traduit, dans les faits, la reconnaissance de l'AEFE et salur au passage l'effort de francophonie fait avec les "open badges" !
Concernant la référence à décembre 2022 et **les élections professionnelles, il faut aller jusqu'au bout et mentionner les résultats !**

La FSU s'interroge sur les autres acteurs du réseau présentés dans ce rapport d'activités qui doit concerner l'activité de l'agence tels que la MLF et même Holged, entreprise à but lucratif ! Cette présentation des autres acteurs est placée **AVANT** la présentation des Associations de Parents d'Elèves et les élus, un choix éditorial qui illustre bien les priorités de l'opérateur public !

Vote: 5 abstentions (FSU, AFE, SGEN) 0 contre 27 pour

Nomination d'un membre du comité d'audit Délibération

Pour rappel, le comité d'audit est composé de deux administrateurs, de deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences et de la contrôleuse budgétaire et comptable auprès du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, membre de droit.

Au titre des administrateurs, ont été nommés :

- Monsieur Bertrand POUS, Délégué des programmes et des opérateurs, Direction Générale de la Mondialisation, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
- Monsieur Hugo CATHERINE, Président de la FAPEE.

Et au titre des personnalités qualifiées :

- Monsieur Cyrille PIERRE, Conseiller-maître auprès de la Cour des Comptes,
- Monsieur Richard YUNG, ancien Sénateur.

Monsieur Bertrand POUS ayant changé de fonction, il vous est proposé de nommer au titre d'administrateur Monsieur Jérémie OPRITESCU, Délégué des programmes et des opérateurs de la Direction Générale de la Mondialisation, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Le comité d'audit serait ainsi composé de Monsieur Cyrille PIERRE, Monsieur Hugo CATHERINE, Monsieur Jérémie OPRITESCU et Monsieur Richard YUNG.

La FSU félicite l'Agence pour la parité dans ce comité d'audit !

Vote : 4 Contre (FSU et UNSA) 1 abs (FCPE) pour 27

Budget rectificatif n°2-2023 Délibération

Le budget rectificatif n°2 vise à actualiser les prévisions de recettes et de dépenses en fonction du déroulement de l'exécution budgétaire et des éléments nouveaux affectant la gestion de l'exercice.

La DAF expose les principales variations par rapport au BR 1 concernent :

- l'actualisation des prévisions de recettes en fonction des notifications des subventions pour charge de service public et des estimations de recettes propres des EGD ;
- l'ajustement des crédits de masse salariale en fonction de la campagne de recrutement de septembre 2023 et des revalorisations salariales du 1er juillet 2023 ;
- l'ajustement des crédits de fonctionnement et de masse salariale des EGD ;
- les ajustements des crédits d'investissements en fonction des avancées des différents projets immobiliers ;
- l'actualisation des flux financiers internes, services centraux et EGD.

Effectifs en ETPT

ETPT	PLF 2023			Budgétisation BI 2023			Budgétisation BR2 2023		
	sous plafond	hors plafond	Total	sous plafond	hors plafond	Total	sous plafond	hors plafond	Total
D1 / D2 / Expatriés	821		821	850		850	863		863
D3 / Résidents	4 592	404	4 996	4 362	276	4 638	4 280	271	4 551
Siège	191		191	220		220	210		210
Sous-total personnels gérés SC	5 604	404	6 008	5 432	276	5 708	5 353	271	5 624
Personnels de droit local EGD	0	4 757	4 691	0	4 757	4 757		4 848	4 848
Total	5 604	5 161	10 765	5 432	5 033	10 465	5 353	5 119	10 472

La budgétisation au Budget Rectificatif 2 (BR2) de 2023 fait état de 10 472 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillés) alors que le PLF (Projet de Loi de Finances 2023) est de 10 765 postes.

Pour les personnels de droits local des EGD les ETPT sont chiffrés à 4 848 soit 157 ETPT de plus que le PLF. Pour les personnels sur poste d'enseignement c'est l'inverse avec 4 551 ETPT soit 445 ETPT de moins que le PLF. Traduction : augmentation des contrats locaux et diminution des détachés !

Vote : 7 contre (FSU, AFE, SGEN, FCPE) 1 Abs (UNSA)

Sortie d'inventaire Délibération

Au titre de l'exercice 2023, 21 EGD sur les 52 sollicités, ont effectué des demandes de sortie d'inventaire pour un montant total brut de **6 201 089,36 €**. Elles se répartissent de la manière suivante :

- Les autres immobilisations corporelles acquises, dont principalement le matériel informatique concernant 20 EGD et représente 57,09 % du montant total des biens sortis.
- Les installations techniques, matériel et outillage acquises, dont principalement le matériel acquis représentent 19.45 % de l'ensemble des sorties d'inventaire et concerne 13 EGD.
- Les installations générales, agencements, aménagements des constructions représentent 19 % de l'ensemble des sorties d'inventaire et concerne 5 EGD.

Sorties d'inventaire dans les services centraux: la valeur nette comptable totale des biens sortis est de **3 213,74 €**.

Vote: Pour à l'unanimité

Budget initial 2024 Délibération

Avec une augmentation de 1 % du nombre d'élèves dans le réseau (environ 4000 élèves), la rentrée de septembre 2023 est moins dynamique que prévue, compte tenu d'une situation géopolitique très tendue dans plusieurs régions du monde, en particulier au Sahel : l'école française de Khartoum au Soudan a dû fermer en 2023, le lycée du Niger a perdu les deux tiers de ses effectifs à la rentrée.

Toutefois, avec l'ouverture de 15 nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2023, le réseau accueille désormais 391 000 élèves scolarisés au sein de 580 établissements.

L'année 2024 sera marquée par le renforcement de l'activité de formation continue des seize Instituts régionaux de formation, dont le budget consolidé représente 17 M€ en crédits de paiement, générant 14,6 M€ de recettes. En effet, l'AEFE a engagé pour l'année scolaire 2023-2024, 47,5 millions d'euros pour la formation de tous les personnels du réseau. Ainsi, entre les années scolaires 2021-22 et 2023-24, l'offre de formation aura triplé en volume d'heures, concernant 35 % des personnels de l'agence, tous statuts confondus.

En 2024, l'Agence poursuivra la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, selon la feuille de route 2023-2026 validée par le Ministère, et présentée lors du conseil interministériel du 3 juillet dernier, qui prévoit une cible de 500 000 élèves scolarisés dans le réseau à la rentrée 2026.

Enfin, la gestion 2024 sera également marquée par la forte augmentation de la masse salariale sous plafond Etat, 22 M€, qui correspond à la poursuite de la **mise en œuvre de la réforme statutaire, dont le coût en année pleine est estimé à 17 M€**, dont plus de 5 M€ en masse salariale, aux nouvelles dispositions de revalorisation salariale (augmentation de la grille indiciaire pour tous les agents à compter du 1er janvier) et à l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5 %.

Côté recettes, **la subvention pour charge de service public (programme 185) augmentera de 8 M€**, au titre de la compensation du coût de la réforme statutaire et celle du **programme 151 (aides à la scolarité, AESH et Pass éducation) augmentera de près de 15 M€**, avant mise en réserve.

Pour assurer ses missions, l'AEFE prévoit le soutien de l'Etat à hauteur de **567,28 M€** pour 2024. A noter que l'hypothèse retenue pour la mise en réserve est de 5% hors masse salariale.

	Dotations 2021	Dotations 2022	Prévision d'exécution 2023	Dotations 2024
Programme 185	427 920 920	424 502 496	443 559 376	453 455 264
Programme 151	80 462 530	83 783 334	105 700 000	113 270 000
Programme 214	25 000	25 000	0	0
Programme 141	0	550 000	550 000	550 000
Subv Charge Inv.			600 000	
Total	508 408 450	508 860 830	550 409 376	567 275 264

- **Le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence »** dans lequel l'action "Agence pour l'enseignement français à l'étranger" mobilise un montant de crédits de **449,01 M€** au titre de la subvention pour charge de service public (SCSP nette de réserve).

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne 75014 Paris Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 44015 Nantes Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 www.aefe.fr

7/17

Cette subvention est complétée par deux subventions : l'une de **3,95 M€** au titre du soutien au programme BEM (Boursiers Excellence Major) et l'autre de **0,5 M€** au titre du soutien au lycée franco-australien de Canberra.

Soit un total de 453,46 M€.

- **Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »** dans lequel l'action "Accès des élèves Français au réseau AEFE" mobilise un montant total de **113,27 M€**. Ce montant correspond à une dotation annuelle (nette de réserve) de 110,92 M€ au titre de l'aide à la scolarité et à 1,41 M€ au titre des AESH (correspondant à l'enveloppe d'intervention). En complément, une subvention de 0,94 M€ est attribuée pour le Pass Education Langue Française (inscrite dans l'enveloppe de fonctionnement).
- **Le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré »** mobilise dans le cadre d'une convention avec le MENJS et l'AEFE un montant de **0,55 M€** au titre du soutien à la scolarisation des élèves transfrontaliers dans les lycées franco-allemands de Sarrebruck et de Fribourg.

Les ressources propres de l'Agence continuent leur croissance dynamique avec une évolution de 3,4 % (soit environ 21 M€) entre 2023 et 2024, **en particulier les droits d'écologie qui augmentent de 19 M€. Ainsi, celles-ci représentent désormais 53 % des recettes totales de l'Agence.**

Cela devra permettre un équilibre budgétaire nettement amélioré par rapport à la prévision 2023, mais néanmoins négatif : en effet, la baisse de trésorerie liée aux opérations budgétaires correspond à l'avancée de plusieurs opérations immobilières importantes l'année prochaine. Cette analyse est confortée par un résultat patrimonial excédentaire à hauteur de 16,3 M€.

Au titre du budget initial pour l'exercice 2024 sont ouverts en dépenses 1 211 083 685 € en autorisations d'engagement (AE), 1 210 565 251 € en crédits de paiements (CP) et 1 204 639 225 € en recettes, **soit un solde budgétaire déficitaire de 5,9 M€.**

Ce BI (Budget Initial 2024) est présenté comme un verre à moitié plein. **Pour la FSU il s'agit plutôt d'une bouteille vide !**

La FSU déclare qu'une augmentation des ETPT est appliquée au Ministère de tutelle, le MEAE, mais rien pour l'opérateur public AEFÉ qui continue d'appliquer la commande présidentielle de **CAP 2030 avec le doublement des élèves dans le réseau mais toujours moins de moyens de l'État !** Bien au contraire, cerise amère sur le gâteau, le Projet de Loi de Finance annonce la perte de 10 ETP !

La FSU ne cessera de dénoncer le CAS pension civile (part employeur des cotisations retraites des détachés, payée par l'AEFE sur son budget) compensée par l'État à hauteur de 120 M€ alors que le coût aujourd'hui est de 170 M€. Ce différentiel de 60 M€ est plus important que la réforme de l'ICCVL ! **L'augmentation de 8 Millions du programme 185 (subvention de l'État) ne compense pas la moitié de ce que coûte l'application du nouveau décret, jusqu'où cela va-t-il aller ?**

Pour la FSU, les familles via les frais de scolarité ne doivent pas être une nouvelle fois la variable d'ajustement systématiquement utilisée.

Pour finir la **FSU intervient de nouveau sur l'éviction de certaines prises en charges** (indemnités statutaires psy-EN, CPE).

Vote : 10 contre (FSU, fcpe, AFE, sgen, fapee, unsa) 1 Abs: 1 (unape, nouvelle fédération de parents entrée au CA) et 25 pour

Maîtrise des risques - contrôle interne Délibération

Cartographie des risques et plan d'actions 2024

Le comité de pilotage du contrôle interne, présidé par la Directrice générale, qui s'est tenu le 6 novembre dernier, est en charge de :

- faire préparer et faire valider la cartographie,
- définir, sur cette base, la stratégie de couverture des risques,
- traduire celle-ci en un plan d'action soumis à la validation du conseil d'administration.

Vote : Pour à l'unanimité

Seuil des ordres de recouvrement des créances de l'AEFE Délibération

Pour les services centraux de l'AEFE, les créances concernées par cette dérogation relèvent principalement d'indus sur rémunération de faible montant dont le coût de traitement par les différents intervenants de l'Agence (Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières et Agence comptable principale) serait supérieur au montant réclamé au débiteur. Ce seuil minimal proposé à 30 € ne concernerait que les services centraux dans la mesure où dans les établissements en gestion directe, un titre d'un montant inférieur à ce seuil, peut être émis en cas de perte de carnets de correspondance ou de clefs par exemple (refacturation à la famille ou le personnel l'ayant égaré).

Pour information, en 2022, au siège, les titres de recettes d'un montant inférieur à 30 euros représentaient 39 titres pour une somme de 657 €.

Compte tenu des enjeux financiers relativement faibles que représente chacune de ces créances, et de la disproportion du coût de gestion induit (émission des titres, notifications, actions en recouvrement), il est proposé au conseil d'administration de fixer à 30 euros, le seuil minimal d'émission en dessous duquel, l'ordonnatrice principale de l'AEFE est autorisée à ne pas émettre d'ordre de recouvrer.

Vote : Pour à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la fédération Flam Monde Délibération

Le programme FLAM est un dispositif d'appui financier à destination d'associations œuvrant pour la consolidation du français langue maternelle auprès d'enfants de 3 à 18 ans non scolarisés en français, créé en 2001 par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et géré par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

On dénombre en 2023, 147 associations actives relevant du dispositif FLAM dans 37 pays. Ce réseau d'associations est hétérogène, y compris à l'intérieur d'un même pays, avec des structures accueillant des publics très variés et dotées de moyens inégaux.

Le dispositif FLAM se traduit par le versement de subventions par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger aux associations répondant aux critères FLAM à hauteur d'un montant inscrit annuellement au budget de l'Agence, alloué par le MEAE. Ces subventions sont actuellement énumérées dans un guide administratif annuel et sont déclinées en trois types: « subvention de démarrage », « subvention de projet », et « subvention pour l'organisation de rencontres régionales ».

En 2023, le budget alloué aux associations FLAM s'élève à 1 million d'€, dont 600 000 € ont été affectés à la campagne annuelle de subventions et 100 000 € à la poursuite des ressources et formations mises à disposition des associations.

Une convention à signer avec la fédération FLAM Monde précisera le montant exact de la subvention complémentaire exceptionnelle, sur la base d'un budget prévisionnel dûment justifié, dans la limite des 300 000 € disponibles.

Vote : POUR unanimité

Détermination des taux annuels de PRR - variations +/-5% 2023 Délibération

Détermination des taux annuels de PRR - variations +/-5% 2024 Délibération

Les établissements conventionnés et en gestion directe participent à la prise en charge des personnels résidents et détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration qui leur sont affectés au travers du paiement de la Participation à la Rémunération des personnels Résidents et Détachés (PRRD).

Le conseil d'administration par délibération n°31/2019 du 26 novembre 2019 a autorisé la directrice de l'AEFE à modifier le taux de participation dans la limite d'une variation de +/- 5 points. Au-delà de 5 points de variation, l'approbation du conseil d'administration est requise.

Pour 2023, l'estimation budgétaire de la modification de taux des 4 établissements concernés est de **+236 800 €**.

- Lycée français international de Kyoto (Japon) : harmonisation progressive du taux avec l'ensemble de la zone
- International french school (Singapour) : fin d'exonération de la PRR 2022.
- Ecole internationale français de Sharjah (Emirats Arabes Unis) : nouvel établissement conventionné.
- Lycée international de Rangoun (Birmanie) : fin de la convention temporaire, transformée en convention classique.

Pour 2024, 18 établissements sont concernés par une augmentation de leur taux et 1 établissement par une baisse. L'assiette permettant le calcul de la PRRD 2024 n'étant pas encore connue à date (rentrée 2024), l'estimation budgétaire ne peut être précisée.

18 établissements concernés par la hausse :

- Lycée français de Ramallah (Palestine) : établissement nouvellement conventionné.
- Lycée français de Caracas (Venezuela) : retour progressif au taux moyen de la zone.
- 16 établissements : harmonisation du taux avec l'ensemble de la zone.

1 établissement concerné par une baisse :

- Ecole française de Téhéran : perte des effectifs

Ces nouveaux pourcentages s'appliquent dès le 1er janvier 2024.

Le Directeur de la DDAR affirme qu'un travail est engagé pour fixer les taux de PRRD (Part des Rémunération des Résidents et Détachés) des établissements bien plus en amont afin que ces derniers puissent élaborer leur budget prévisionnel en tenant compte de cet élément.

La FSU déplore l'absence de vision globale sur les taux de PRRD de l'ensemble du réseau et des montants concernés car il est indispensable d'avoir des éléments de comparaison. Nous demandons communication de l'ensemble des montants de PRR dans le réseau. L'Agence répond non, comme d'habitude sur ce point, en donnant des arguments fallacieux.

Vote pour 2023: 6 abstentions (FSU, FAPEE, FCPE) 26 pour

Vote pour 2024: 6 abstentions (FSU, FAPEE, FCPE) 26 pour

Remises gracieuses 2023: Tananarive et Varsovie Délibération

Dans le cas de la remise gracieuse, il s'agit habituellement d'une mesure de «bienveillance» devant la situation difficile d'un débiteur. L'Agence présente quatre cas dont trois à Tananarive et un à Varsovie :

- une créance liée à des frais de scolarité à hauteur de 13 745,44 € ;
- une créance liée à des frais de scolarité à hauteur de 6 455,60 € ;
- une créance liée à des frais de scolarité à hauteur de 5 637,45€ ;
- une créance liée à des frais de scolarité à hauteur de 5 210,08 €.

Soit un montant total de 31 048,57 €.

Vote : POUR unanimité

Remises gracieuses sur les créances des IRF Délibération

1- IRF Asie Pacifique

- Exonération accordée au lycée français de Taïwan pour un montant de **12 626,50 €**. Elle concerne la correction technique à apporter sur la facturation émise via l'application MAGE.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable de la commission IRF du 21 juin 2023.

2- IRF Maghreb-Est

- Exonération accordée à l'école internationale de Carthage pour un montant de **9 284,37 €**. Elle concerne un abattement de 7 % sur la facture des frais de fonctionnement de la période janvier à août 2023, en compensation de la TVA locale.
- Exonération accordée au groupe scolaire René Descartes de Tunis pour un montant de **6 315,30 €**. Elle concerne un abattement de 7% sur la facture des frais de fonctionnement de la période janvier à août 2023, en compensation de la TVA locale.

Ces deux exonérations ont fait l'objet d'un avis favorable du CAAF de l'IRF Maghreb-Est du 6 juillet 2023 et de la commission IRF du 20 juillet 2023.

Ces créances étaient prévues depuis le début de la mise en place des IRF. **Pour la FSU, les cas des remises gracieuses concernant deux établissements partenaires du Maghreb-Est se traduisent par une différence de traitement qui favorise les établissements privés au détriment des établissements gérés par l'AEFE!** Pourquoi certains établissements partenaires sont-ils exonérés ?

Le Directeur de la DDAR précise que pour l'Asie, il s'agit d'une erreur de donnée technique liée à Mage. La FSU demande de séparer les 2 délibérations, le président accepte.

Vote 1 Asie : pour à l'unanimité.

Vote 2 Maghreb-Est : 5 Contre (dont FSU et UNSA), 3 abst.

Admission en non-valeur Délibération

Dans le cas de l'admission en non-valeur, il s'agit de constater que les démarches accomplies pour recouvrer une créance n'ont pas abouti malgré les diligences de l'agent comptable. Elles s'élèvent à un montant total de **32 414,27 €** et visent à régulariser et effacer les dettes de certaines familles auprès des établissements. Les créances concernent des frais de scolarité et accessoires appelés par les lycées français de Valence (4 dossiers), du lycée français Charle de Gaulle de Londres (1 dossier).

Vote : POUR unanimité

Questions diverses :

Sujet n° 1.23 Il s'agit d'une question posée par la FAPEE sur laquelle la FSU souhaite revenir.

Quels avantages tarifaires les établissements en gestion directe offrent-ils aux fratries ?

Réponse Agence :

La plupart des EGD pratique des abattements tarifaires pour les fratries, qui sont très variables d'un établissement à un autre. Ils s'appliquent généralement à partir du 3ème enfant, plus rarement à partir du 2ème.

Quelques exemples sur les droits d'écolage :

- 10 % à 12 % de réduction pour le 3ème enfant ;
- 15 % à partir du 4ème enfant ;
- 50 % pour le 5ème enfant.

Cela ne s'applique pas nécessairement aux droits de première inscription ni aux activités périscolaires.

La FSU demande que cette règle soit aussi appliquée aux personnels AEFÉ, une revendication de longue date ! L'Agence prive de leurs droits ses personnels ! La précision devait être donnée.

Question FSU 1.25 : Séisme au Maroc :

L'opérateur public envisage-t-il une aide financière aux victimes du séisme et si oui sous quelle forme ?

Réponse Agence :

Suite au terrible séisme survenu au Maroc le 9 septembre dernier, l'AEFE a étudié la situation en lien avec le poste diplomatique. Pour mémoire, le Maroc compte 42 établissements d'enseignement français homologués et plus de 48 000 élèves. C'est le deuxième réseau le plus dense au niveau d'un pays après celui du Liban.

L'AEFE a décidé de lancer rapidement une opération « Solidarité Maroc » en s'associant à la Fondation de France pour faire parvenir les dons de ses publics à des associations locales marocaines engagées dans l'aide d'urgence et de reconstruction. Elle a proposé à tous ceux qui le souhaitent d'apporter une contribution pour exprimer leur solidarité en effectuant un don en ligne à partir d'un lien sur le site internet de l'AEFE. Ces dons parviennent rapidement aux associations locales marocaines avec

lesquelles la Fondation travaille et qui sont actives auprès des populations affectées par le séisme. La Fondation de France assure le suivi et le contrôle des projets soutenus sur place.

La FSU considère que le CA aurait pu/dû voter directement une aide financière. L'Agence non !

Question FSU 1.26 : L'Agence s'était engagée lors du CA du 14 mars 2023 à apporter une réponse à notre question 5.18 concernant les missions des agents de centrale dans le réseau AEFE.

Nous souhaitons donc, en tant qu'administrateurs et administratrices de l'opérateur public, avoir un bilan chiffré, à minima par services, des voyages et missions effectués par les agents de Centrale depuis le début de l'année scolaire 2022-23 et une projection des futures missions programmées. Nous rappelons ici que cette question a également été posée en CSA et en Formation spécialisée (en lien avec la sobriété énergétique) et nous n'avons toujours obtenu aucune réponse.

(rappel : QD 5.18 du CA du 14 mars Missions des agents de Centrale dans le réseau AEFE

Nous souhaiterions avoir un bilan chiffré, à minima par services, des voyages et missions effectués par les agents de Centrale depuis le début de l'année scolaire 2022-23 et une projection des futures missions programmées).

Réponse :

Un bilan des missions des agents des services centraux ne peut être fourni par année scolaire. Les missions sont menées pour mener des inspections d'homologation, pour des visites conseil, des missions d'audit, des formations, et les séminaires de rentrée, de gouvernance etc.

A titre d'information la consommation « Missions-Services Centraux » pour l'année 2022 s'élève à 778 904 € et à fin novembre 2023 à 881 079€.

La FSU remercie l'Agence pour ce début de réponse mais constate qu'aucune ventilation des dépenses par service n'est présentée. L'Agence, même avec son profil particulier dû au réseau, doit également tenir compte de la sobriété énergétique. Les administrateurs.trices FSU précisent que l'opérateur doit rendre des comptes sur ce sujet et doit être transparent. Nous continuerons à interroger l'Agence sur ce point.

Question FSU 2.5 : situation du Lycée Jean Mermoz à Dakar. C'est la troisième rentrée scolaire que les élu.es du personnel alertent sur les conditions de travail dans l'établissement (signalement dans le registre santé sécurité, interventions en Conseil d'établissement, alertes au niveau de l'AEFE et en CHSCT locale). De graves dysfonctionnements matériels touchant notamment à l'eau, l'électricité, le fonctionnement de l'alerte incendie, la vétusté du matériel informatique dégradent depuis les conditions de travail et empêchent l'activité pédagogique sereine à laquelle cet EGD peut aspirer. Que compte faire l'Agence pour répondre aux sollicitations de nos collègues et quel plan de mise aux normes et d'amélioration peut être mis en place?

Réponse Agence :

Les problèmes liés aux conditions matérielles sont des éléments suivis par la DDAR via la sous-direction de l'immobilier. Ces conditions ont appelé une réponse de la part de l'Agence qui va lancer des audits des installations de climatisation, conformément aux procédures de la commande publique. Le calendrier prévisionnel suivant est établi pour répondre au plus vite à certains dysfonctionnements.

- Novembre 2023 : Lancement de la consultation.

- Janvier 2024 : Sélection du bureau d'études techniques et engagement de la mission.

- Avril 2024 : Restitution et validation de la solution technique.
- Mai 2024 : Lancement de l'appel d'offres pour la remise en état des équipements.
- Juillet et Août 2024 : Travaux de remise en état.

Concernant les dysfonctionnements d'exploitation de l'établissement, des réunions techniques sont programmées, avec l'Agent chef et l'entreprise responsable de la maintenance d'ici la fin de l'année civile pour permettre une organisation opérationnelle de remédiation des problématiques soulevées.

Question FSU 2.6 point de situation sur Sharjah : Les administrateurs et administratrices FSU auraient souhaité être informés de l'évolution de la convention. Nous demandons où en est la convention et sur quelles bases, y compris juridiques, fonctionne l'établissement actuel.

Réponse Agence :

La convention a été signée le 04 juillet 2023 par l'Ambassadeur et ECS (société d'HOLGED aux émirats). Pendant l'été la DRH a recruté une directrice pour assumer la fonction de cheffe d'établissement et a maintenu 5 enseignants détachés sur le site.

Face aux délais très restreints pour finaliser le cadre administratif et financier, l'organisme gestionnaire a signé un accord de continuité de service avec le LFIGP afin d'assurer les services nécessaires à la vie de l'établissement (perception des frais d'écologie, paye des personnels, assurances). L'établissement possède deux licences (une éducative et une économique). La licence économique est reliée à une société nommée French International Georges Pompidou Private School, dont l'unique actionnaire est l'Ambassade de France.

La cheffe d'établissement est identifiée sur les deux licences au nom de l'Ambassade et une délégation de gestion est en cours d'élaboration pour qu'ECS soit officiellement identifiée comme la gestionnaire de l'établissement pour le poste diplomatique. L'objectif est qu'à l'issue de la convention de gestion, l'organisme gestionnaire soit en capacité d'assumer l'entièreté de ses responsabilités.

La FSU réitère son total désaccord! Elle a d'abord dénoncé le déconventionnement du LFIGP puis la signature d'une convention avec Holged, contraire à la convention type, ce qui est inacceptable.

Question FSU 3.2 Situation des personnels de droit local de l'établissement de Ramallah : Les personnels de droit de local de cet établissement ont été évacués. Quelle aide financière leur est apportée, notamment en termes de logement, nourriture, couverture santé ?

Réponse :

Suite à la destruction d'un hôpital à Gaza City le 17 octobre 2023, les trois personnels détachés (un directeur et deux enseignants) qui exercent à Ramallah ont été évacués le lendemain sur Jérusalem sur décision du poste. Après les vacances scolaires de la Toussaint, les cours ont repris le lundi 6 novembre et les personnels détachés ont reçu pour consigne de la part du poste diplomatique de résider à Jérusalem. Les deux enseignants détachés ont quitté le pays le 8 novembre 2023 pour regagner la France. Placés tous les deux en arrêt maladie, ils ont été remplacés par deux recrutés locaux. Il a été décidé par l'AEFE qu'une aide financière serait apportée pour couvrir les frais relatifs au logement.

Question FSU 3.3 Personnels de droit local (PDL du Niger) : La FSU demande qu'une solution concrète soit trouvée concernant les personnels de droit local de Niamey qui se trouvent hors Niger. Les administrateurs et administratrices FSU relaient formellement ici la demande des personnels d'une

indemnité logement et nourriture à la hauteur de celles versées aux détachés.es. L'employeur doit également leur donner les moyens d'accéder à une couverture santé pour eux et leurs ayants-droit. Un courrier du 19.09.23 a été envoyé à la Directrice générale précisant ces demandes.

Réponse Agence :

L'agence reste très attentive au devenir de ses personnels.

Les demandes ont bien été reçues et des réponses apportées dans le respect de la législation et des possibilités de l'agence.

Une prime de circonstance avec effet rétroactif au 1er août 2023 a été versée pour améliorer la qualité de vie de ces personnels. D'autres pistes sont encore à l'étude.

Deux points par visioconférence ont été faits avec les représentants des personnels, le proviseur et le chef de secteur pour informer des décisions qui ont été prises, en plus des réunions hebdomadaires instaurées par le chef d'établissement.

(Rappel des primes : Suite à la demande des représentants du personnel, la directrice générale a pris la décision suivante :

- Le versement en 1 fois d'une indemnité exceptionnelle « aide au travail à distance » de 176,00 euros pour l'année 2023 uniquement pour les personnels enseignants, administratifs et de vie scolaire.

- Le versement d'une Indemnité exceptionnelle « situation de crise », pour tous les PDL, avec un effet rétroactif au 1er août 2023. Cette prime est mensuelle et sera versée jusqu'au 31/12/2023 reconductible trimestriellement.

Montants mensuels pour un plein temps :

Personnel enseignant : 63€

Personnel administratif 53€.

Personnel de service et de surveillance (cat. I à IV) : 7,3€ ; (cat. V) : 16,5€.

Le montant serait proratisé en fonction de la quotité de travail.

Ces indemnités seront versées au moment de la paye suivant la signature de la décision, en principe en septembre 2023.)

La FSU revient sur les grandes difficultés des personnels de droit local hors Niger. Tout le monde est conscient de la différence administrative entre détachés et PDL mais ces personnels sont hors de leur pays et doivent se loger et se nourrir! Les salaires des contrats locaux sont inférieurs aux salaires des détachés, il est inacceptable de laisser ces personnels dans ces conditions. Les mesures prises sont insuffisantes et la situation ne peut s'inscrire dans la durée.